



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

LA REORGANISATION DE L'AN II de la METROPOLE

Le bureau de la métropole du 15 décembre a adopté la première phase du processus de réorganisation de la Métropole.

Pour l'essentiel il s'est agi de fixer l'organisation des compétences de la métropole et des directions générales déléguées.

Il nous est dit que chaque agent a reçu une lettre d'affectation le plaçant dans sa DGD et sa direction, Les engagements de l'absence de mobilité géographique imposée et du maintien des rémunérations (primes comprises) ont été réitérés,

Les contractuels se verront proposé si nécessaire un avenant à leur contrat.

Autant dire que le vrai travail commence !

C'est en effet au cours du 1^{er} semestre 2023 et pour le 1^{er} juin que les affectations individuelles seront définies : il nous est dit que ce sont les préfigurateurs qui feront ce travail au terme duquel les postes seront proposés, sans précision à ce stade.

Pour la FSU, un cadre méthodologique commun est impératif afin de garantir la participation des agents, la transparence du processus quelles que soient la DGD et la direction.

De nombreuses questions se posent nécessitant discussion et clarification quant à l'attribution des postes et l'organisation des directions : calendrier, appels à candidature, absence de proposition, conséquence d'un refus, demandes de mobilité, refonte du RIFSEEP....

Mais cela ne suffit pas !

Car dans la pratique l'absence de transparence est totale, les « nominations » ou promesses de nomination s'opèrent en catimini, de nombreux cadres sont laissés dans l'ignorance ou mis devant le fait accompli, l'arbitraire peut régner et des services sont en difficulté de fonctionnement (absence de hiérarchie désignée).

Ce que nous demandons – au minimum pour les nouveaux postes issus de la réorganisation- ce sont des publications de vacances de poste et des appels à candidature.

A ce jour rien de cela n'a été mis en œuvre.

Les nominations qui interviennent doivent être incontestables, régulières et transparentes, condition indispensable de la crédibilité de l'ensemble de la démarche menée par l'administration.

La FSU propose pour une vraie transparence :

- **L'association des organisations syndicales au processus d'ensemble**
 - **Des points réguliers d'avancement**
 - **La participation des agents dans chaque DGD**
 - **Un cadre commun connu de toutes et tous**
 - **Un dispositif de prise en compte des demandes des agents**
- **Des publications de vacance de postes et des appels à candidature**